

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 16 avril 2018

Etaient présents: Marc PERRIN, maire, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Denis LAUFERON, Jean-Georges MONERAU, Philippe PERRUCHET, Grégory SIROU.

Excusée : Thérèse PERRARD a donné procuration à Marc PERRIN
Jean-Marie de Bourgoing.

Marc PERRIN donne lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 02 mars 2018 qui est approuvé à l'unanimité ;

I / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

• <u>Fonctionnement</u>	Dépenses de l'exercice	129 909,03 €	
	Recettes de l'exercice		160 916,55 €
	Résultat		+ 31 007,52 €
	Résultat antérieur		+ 35 782,79 €
	Résultat cumulé	+ 66 790,31 €	
	Intégration résultat CCAS	+ 610,39 €	
	Total à affecter	+ 67 400,70 €	
• <u>Investissement</u>	Dépenses de l'exercice	19 134,26 €	
	Recettes de l'exercice		66 543,38 €
	Résultat		+ 47 409,12 €
	Résultat antérieur	-	53 240,36 €
	Résultat cumulé	-	5 831,24 €
	Restes à réaliser recettes		0 €
	Restes à réaliser dépenses	11 934,00 €	
	Résultat définitif	- 17 765,24 €	
	(besoin de financement)		

Le compte administratif de l'année 2017 est adopté à l'unanimité.

II/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif de l'année 2017,
Considérant les résultats cumulés,
Considérant les restes à réaliser,
DECIDE l'affectation suivante sur le budget 2018:
- besoin de financement en investissement : 17 765,24 €
- Report en fonctionnement : 49 635,46 €

III/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget de l'année 2018.

1) <u>Fonctionnement</u>		
	Equilibre dépenses / recettes	211 805,46 €
2) <u>Investissement</u>		
	Equilibre dépenses / recettes	77 726,24€

Les travaux d'investissements suivants sont inscrits sur le budget :

- logiciel mairie
- Aménagement salle communale
- Fenêtres école (subvention à hauteur de 80 % par le biais de certificats d'économie d'énergie)
- Colombarium
- Fonds de concours travaux voirie (somme versée à la communauté de communes)

Le budget est adopté à l'unanimité.

IV/ VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- MAINTIENT les taux suivants pour l'année 2018:

* Taxe d'habitation	8.34 %
* Taxe foncière (bâti)	3.29 %
* Taxe Foncière (non bâti)	7.12 %
* CFE	9.68 %

V/ VOTE DU BUDGET 2018 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune ayant en charge depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence assainissement collectif, un budget annexe a été élaboré, se décomposant comme suit :

1) Fonctionnement

dépenses	5 751,00 €
recettes	9 380,64 €

2) Investissement

dépenses	257,13 €
recettes	451,00 €

- QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil décide la réalisation des travaux suivants du logement de la Cure :

- Réfection du plafond de la cuisine : un devis de M. Dumarais est présenté pour un montant de 1 183 €. Le conseil décide également la réfection des murs de la pièce et sollicitera un nouveau devis.

- Reprise des gouttières côté cour et démoussage de la toiture : 2 338,57 €. Le devis est accepté.

- Suite à une demande de l'assistante sociale, un état des lieux du logement de la gendarmerie a été effectué par un conseiller énergie du Parc. Celui-ci préconise l'isolation des combles et des murs, et l'installation d'une VMC.

Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget 2018, des devis seront sollicités.

- La vaisselle et le matériel mis à disposition des associations et des personnes qui louent la salle communale nécessitent d'être renouvelés. Le conseil décide l'achat de couverts, d'assiettes et d'un chauffe-plat bain-marie pour un montant de 1 102,04 €. Ces achats sont payés par les bénéfices de la fête de la Pentecôte 2017 organisée alors par la commune.

- Mme Odile Rhodes a demandé l'autorisation d'occuper la salle communale le mercredi pour des séances de yoga. Le conseil donne son accord.

- Lors du dernier conseil d'école, les institutrices ont sollicité les communes pour l'achat d'un vidéo projecteur et des tablettes numériques pour un montant de 4 000 €.

La commune de Montigny-en-Morvan a émis un avis défavorable.

Le conseil de Blismes estime que cette dépense est importante, d'autant que le devenir de l'école reste incertain. Néanmoins, M. Perruchet est chargé de solliciter un devis pour l'achat d'un vidéo projecteur

- M. le Maire informe le conseil que, suite à la visite du comptable public lors de la préparation budgétaire, ce dernier a émis des réserves pour la mise en place d'une régie communale pour la Fête de la Pentecôte, plus particulièrement pour la gestion de la buvette. Ainsi, il est préférable de confier l'organisation à une association communale.

M. le Maire a sollicité la Présidente du Comité des Fêtes qui a donné un accord de principe.

Plusieurs conseillers font part au conseil qu'un groupe de personnes pourrait créer une association.

Une réunion est prévue le 20 avril et la décision sera prise à cette date.

- Le conseil donne son accord pour l'achat de matériel réformé du conseil départemental :

- Un cylindre 150 €

- Une remorque 250 €

- Selon les conditions de transport, le conseil serait favorable à l'achat de grattage de route (réfection de la traversée de Château-Chinon) au prix de 5 € la tonne.

Pour extrait conforme,

Le Maire,